



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 11 mai 2020

Service Aménagement Biodiversité Eau
Police de l'Eau

La responsable de l'Unité Police de l'Eau

Affaire suivie par
delfina.de-magalhaes@moselle.gouv.fr
03 87 34 34 22

à

Monsieur Cengiz
SCI SUPPLY CHAIN
22 Avenue Albert 1er
57100 THIONVILLE

Objet : Dossier de déclaration concernant la création d'un lotissement « Nicolas Schuller » -
Volmerange-les-Mines
N° 57-2020-00036
Recevabilité

PJ : Fiche descriptive

Ref. : DDM\Dossiers instruits_en cours\EP\Volmerange\2019 N SCHULLER

Monsieur,

J'accuse réception, en date 23 mars 2020 (et complété le 27 avril 2020) des compléments au dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **création d'un lotissement « Nicolas Schuller » à Volmerange-les-Mines**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est désormais complet et régulier.

Vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an dans les conditions définies à l'article R.421-1 du code de la justice.

Une copie du récépissé délivré en date du 24 janvier 2020 sera affichée à la mairie de Volmerange-les-Mines ou cette opération doit être réalisée pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Responsable de l'unité Police de l'eau,

Copie à :
Communauté de Communes Cattenom et Environs
Mairie de Volmerange-Les-Mines

Céline Dellinger